

Sous-direction Technique

Date : 11/02/2025

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC / 25 /2025

A / Monsieur : RADJAI TAKI EDDINE
Gérant De l'entreprise : ETP RADJAI TAKI EDDINE

Objet : 1 ère Mise en demeure.

Projet : Travaux de raccordement des abonnés au profit du CMP Ouenza. L'ODS N° : 305/2024 DU 26/12/2024.

Dans le cadre de la réalisation **Travaux de raccordement des abonnés au profit du CMP Ouenza. L'ODS N° : 305/2024 DU 26/12/2024** Objet de L'ODS mentionné, il m'a été donné de constater que votre entreprise est absente, malgré nos tentatives de vous contacter nous n'avons rien reçu de votre part. pour accomplir les travaux au sujet.

A cet effet, je vous mets en demeure d'entamer les travaux, toute en application clauses du contrat en vigueur notamment l'article 34, un délai de huit (08) jours pour remplir vos engagements contractuelle).

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'appliquer le règlement en vigueurs.

DOT / TEBESSA




ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de TEBESSA
Signé : *[Signature]*

